



Rapport de la commission des finances au Conseil communal
sur le préavis No 02/2016b
Arrêté d'imposition 2017-2018

Présidence : Amintore Savini
Présents : Jean-Paul Bruand, Claude Falconnier, Liliane Annen
Excusé : Jean-Dominique Decotignie

Préambule

La Municipalité propose, par l'adoption de son préavis 02/2016b, de maintenir le taux d'imposition actuel pour 2017-2018.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2016 a été transmis à la commission le 23 août 2016.

La commission s'est réunie le 30 août 2016 à 20.30 heures à la salle des commissions du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Joël Humbert, président du Conseil communal
- Monsieur Christian Franco, boursier communal

Lors de cette séance, la commission a pris connaissance des documents suivants

- Analyse des finances communales 2001- 2015
- Planification financière 2017 – 2021

Tous les points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie la Municipalité et le boursier pour la clarté des renseignements fournis et la qualité des rapports présentés.

Commentaires

Entre 2001 et 2015, l'accroissement démographique de 1405 habitants a provoqué une augmentation régulière des recettes. Notre Commune a de ce fait pu investir dans la construction de la déchetterie, de la garderie, du skate-park et aménager le centre du village.

La marge d'autofinancement a été suffisante pour couvrir les dépenses d'investissements et éviter une augmentation de la dette.

Planification 2016-2021

La Municipalité table sur une évolution prudente de + 395 habitants d'ici à 2021. En effet, l'évolution démographique ne sera certainement pas aussi importante que durant les années précédentes, notamment à cause des difficultés engendrées par l'application de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire). Ainsi, la mise en œuvre des PPA votés par le Conseil communal sera certainement reportée, relativisant l'accueil de nouveaux habitants à court terme. Les recettes fiscales quant à elles, seront vraisemblablement stabilisées.

Investissements

Entre 2017 – 2021, des investissements importants sont prévus, totalisant un montant de l'ordre de 26'000'000.00 frs. En 2017-2018, un montant de 11'820'000.00 frs est envisagé, soit pour les investissements les plus importants :

- l'étude et la réalisation du nouveau bâtiment scolaire DLV6,
- la rénovation DLV 1 à 4
- l'achat et l'équipement de la parcelle Châtelard

Incertitudes

D'autre part, les dépenses résultant du développement des transports publics et du réseau routier sont difficiles à évaluer. Il en va de même de la péréquation financière sur laquelle la Commune n'a aucune maîtrise (LPIC). Les deux années à venir seront donc marquées par l'incertitude.

Finalement, la marge d'autofinancement doit rester suffisante afin de ne pas avoir recours systématiquement à l'emprunt.

Conclusion

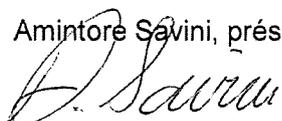
Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'approuver l'Arrêté d'imposition 2017-2018 tel que présenté
- de décharger la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 septembre 2016

Pour la commission des finances :

Amintore Savini, président



Liliane Annen, rapportrice

